

NOTE D'INFORMATION

Objet : Renouvellement des représentants à la Commission Médico-Technique

Conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives à la Commission Médico-Technique (CMT), nous vous informons que nous allons procéder au renouvellement de ses représentants.

Les collègues représentés sont les suivants :

- Les Médecins du travail et les Médecins Collaborateurs ;
- Les Assistantes d'Equipe en Santé Travail ;
- Les Assistantes Santé Travail ;
- Les Conseiller(e)s en Prévention (IPRP) ;
- Les Infirmier(e)s DE Santé Travail ;
- Les Psychologues et Assistantes de Service Social.

En respect de l'agrément du SIST Ouest Normandie, les membres éligibles ont été répartis par secteur, et le nombre de membres à élire (titulaire et suppléant) a été défini conformément à l'article D4622-29 du Code du Travail.

Le renouvellement des représentants sera effectué par un vote par correspondance.

Le calendrier des élections sera le suivant :

- Envoi de l'appel à candidatures : 27 mars 2023
- Clôture de l'appel à candidature : 17 avril 2023
- Affichage des candidats : 19 avril 2023
- Envoi du matériel de vote : 19 avril 2023
- 1^{er} et unique tour des élections : 15 mai 2023
- Proclamation et affichage des résultats : 15 mai 2023

Pierrick MARTIN
Directeur Général

